

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2011**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 05 décembre 2011 par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : Mme MALESKA H. DASTILLUNG J.P. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. Mme JOTZ S. KOENIG G. Mme BICKAR M.A. Mme BAUSCH V. BENOIST E. Mme CAMI M.T. Mme COLANTUONO R. DELLA MEA R. Mme FALLETTA C. FIORETTO S. Mme FISCH V. GATTI F. GERBERT P.J. Mme GILLET C. Mme KEDINGER C. KIEFFER P. LACAN D. MEDDA G. Mme PIETTE C. Mme PRZYBYL Y. WALKER R.

Absents avec excuse : Mme BOROWSKI J. D'ANGELO C. FILLIUNG M. Mme FREY G. PICARD J.-M. qui ont donné respectivement procuration à : Mme FALLETTA C. Mme BICKAR M.A. Mme MALESKA H. Mme PIETTE C. WOZNIAK J.-L. PEXOTO G. VALSECCHI E.

Madame Marie-Anne BICKAR est désignée secrétaire de séance.

M. Le Président ouvre la séance à 19 H.

Le Procès verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité sans observation.

Décès de Monsieur Eugène BAUSCH – Condoléances sont adressées à Madame Valérie BAUSCH par le Maire, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Président propose au Conseil Municipal l'inscription un point supplémentaire à l'ordre du jour :

1) Reprise d'une pompe et de son câble hors service

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I) AFFAIRES FINANCIERES**

I/1 Aménagement d'une aire de jeux au quartier Neuland – Rénovation des courts extérieurs de tennis – Demande de subvention

I/2 Acceptation d'indemnités de sinistre

I/3 Subventions 2011

I/4 Réajustement des tarifs Ecole de Musique et de Danse

**II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

II/1 Déclarations d'Intention d'Aliéner

II/2 Acquisition de terrains à la S.A. STERI

II/3 Cession de l'accès au parking Leclerc à la S.C.I. CROIXDIS

II/4 Régularisation foncière du prolongement de la rue de Saint Briec

**III) MARCHES ET TRAVAUX**

III/1 Marché travaux d'aménagement d'un multi accueil de 35 places - Mise en place des Avenants – Communication

III/2 Construction d'une salle socio culturelle - Avenant n° 1 à la mission de Contrôle technique de construction - Communication

III/3 Travaux divers sur le réseau d'eau potable de Creutzwald - Marché de travaux - Communication

III/4 Acquisition de machines tournantes espaces verts et matériels de déneigement – Communication

III/5 Cession d'un véhicule

**IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

IV/1 Mise à disposition gratuite de la Salle Baltus

IV/2 Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Moselle et à la FNCOFOR

**V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

V/1 Projet Arts visuels – Pôle scolaire Schweitzer – Octroi d'un crédit

V/2 Octroi d'un crédit – Projet PAC – Ecole maternelle Jules Ferry

V/3 Projet Théâtre – Ecole élémentaire Schuman – Octroi d'un crédit

V/4 Versement d'un acompte de subvention aux associations sportives

**VI) PERSONNEL COMMUNAL**

VI/1 Marché d'assurance risques statutaires - Communication

**VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

## **I) AFFAIRES FINANCIERES**

### **I/1 Aménagement d'une aire de jeux au quartier Neuland – Rénovation des courts extérieurs de tennis – Demande de subvention**

Scce Technique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans la continuité de la construction par la S.A. Sainte Barbe, au quartier Neuland, de 64 logements locatifs et de l'aménagement de 16 parcelles à bâtir, ensemble qui se rajoute au parc locatif NEOLIA existant, il vous est proposé de doter ledit quartier d'une aire de jeux en aménageant le terrain communal situé le long de la rue de Metz.

D'autre part au Tennis Club les courts extérieurs en schiste arrivent en fin de vie après une trentaine d'années de service, leur rénovation tout comme la requalification des abords s'imposent.

Les couts prévisionnels des travaux s'établissent comme suit :

- Construction aire de jeux au quartier Neuland : 370 000,00 € HT
- Rénovation courts de tennis : 330 000,00 € HT

Ces deux opérations sont susceptibles de bénéficier de subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Elles seront financées, outre un emprunt, par des fonds propres et la DETR.

Aussi il vous est proposé :

- d'approuver la réalisation de ces opérations et leur modalité de financement,
- de solliciter une aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- de solliciter toute autre aide financière susceptible de limiter l'emprunt à contracter,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **I/2 Acceptation d'indemnités de sinistre**

Scce Technique : GB/AT

Rapporteur : Monsieur Le Président

Suite à l'orage qui s'est abattu sur notre localité dans la nuit du 22 au 23 avril 2011, les moteurs électriques des pompes des forages Est et Est-bis ont été détériorés.

Le coût de remplacement des groupes électropompes immergés dans la nappe des grès à 80 et 120 m de profondeur s'est élevé à 26 649.05 € H.T.

Dans le cadre de notre garantie « dommages électriques », la CIADE nous propose après application de la clause de vétusté, un dédommagement à hauteur de 17 696.98 € H.T. décomposé comme suit :

Réparations Forage Est : 10 103.49 €  
Réparations Forage Est Bis : 7 593.49 €

Il est demandé à l'assemblée d'accepter le dédommagement de notre assureur et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **I/3 Subventions 2011**

Réf. : SM

Rapporteur : Monsieur le Président

1) L'Association des Scouts et Guides de France sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011-2012. Le montant demandé est de 1 003 €. Cette aide permettra à l'association d'engager des frais d'achat de matériel et de former des animateurs au BAFA et au BAFD.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de fonctionnement de 1 003 € et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

2) L'Amicale des Mineurs et Sauveteurs Moselle-Est – La Houve sollicite une subvention exceptionnelle pour couvrir les frais occasionnés lors de l'organisation du Centenaire de la Statue de la Sainte Barbe du Siècle de la Houve.

Il vous est proposé de leur accorder une subvention d'équilibre de 300 €.

Les dépenses correspondantes sont imputées sur le compte 6574 du budget principal.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

#### **I/4 Réajustement des tarifs Ecole de Musique et de Danse**

Service Financier : GB/MS

Rapporteur : Le Président

Lors de ses réunions des 11 juillet et 26 septembre derniers, le Conseil Municipal a procédé à la révision des tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse. Or il s'avère que les montants annoncés étaient erronés. Il y a lieu présentement de procéder à une rectification.

Il est précisé que cette erreur matérielle n'engendre aucune incidence, ni pour la collectivité, ni pour l'utilisateur, la facturation du 1<sup>er</sup> trimestre 2011/2012 n'intervenant qu'en janvier 2012.

Par ailleurs, le Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse a sollicité la possibilité d'ouvrir deux nouveaux cours de danse et dont un cours de claquettes grands débutants qui s'ajouterait au cours de claquettes adultes déjà existant. Il pourrait être donné une suite favorable à cette demande moyennant l'engagement des élèves à y participer de façon régulière.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la rectification, comme indiqué sur le tableau en annexe les tarifs de l'Ecole de Musique et de Danse à compter de la rentrée 2011/2012 et d'approuver la création des nouveaux cours de danse comme indiqué ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **II) AFFAIRES IMMOBILIERES**

### **II/1 Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Monsieur GOSSRAU Alexander à Merchweiler (Allemagne)  
Section 3 n° 32 « 28 rue Nassau » avec 5 ares 50  
Section 3 n° 6 « Brunnenwiesen » avec 14 ares 93  
Section 3 n° 142 « Canal » avec 1 are 79  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts FURMANIAK à Creutzwald  
Section 32 n° 624 « 4 rue de Bitche » avec 0 are 68  
Section 32 n° 672 « rue de Bitche » avec 3 ares 59  
Section 32 n° 625 « rue de Bitche » avec 0 are 59  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- S.A.S. SAINTE BARBE à Freyming-Merlebach  
Section 32 n° 881/23 « 1 rue de Saverne » avec 7 ares 18  
Section 32 n° 903/23 « rue de Metz » avec 0 are 11  
Terrain à bâtir
- Consorts SANDRE à FAILLY  
Section 3 n° 17 « rue Nassau » avec 5 ares 39  
Terrain à bâtir
- Epoux Gérard BERNARDIN à Creutzwald  
Section 44 n° 169 « rue de Ham » avec 4 ares 34  
Section 44 n° 170 « rue de Ham » avec 8 ares 44  
Section 44 n° 171 « rue de Ham » avec 0 are 01  
Section 44 n° 175 « rue de Ham » avec 0 are 08  
Section 44 n° 176 « rue de Ham » avec 0 are 05  
Sol et bâtiment à usage d'habitation

- Mme Théodora KUTZENDORFER à Creutzwald  
Section 21 n° 282/41 « rue de Carling » avec 2 ares 88  
Section 21 n° 606/43 « rue de Carling » avec 2 ares 74  
Section 21 n° 691/41 « rue de Carling » avec 2 ares 28  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux Ferdinand VILBOIS à Creutzwald  
Section 22 n° 239/63  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts HARTER-CHUDZIK à Creutzwald  
Section 21 n° 36/205 « cité Nassau » avec 5 ares 10  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts SCARPINO à CREUTZWALD  
Section 22 n° 377 « rue de Saint-Savin » avec 6 ares 14  
Section 22 n° 399 « Breckelberg » avec 0 are 93  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI LE PRE DES CLOCHES à Teille (72290)  
Lots 66 et 73  
Section 33 n° 379 « rue des Géraniums » avec 38 ares 53  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI LA HOUBE 2000 à Hargarten-Aux-Mines  
Lots 102 ; 110 et 115  
Section 6 n° 253 « rue de la Houve » avec 2 ares 73  
Sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts LANG à Creutzwald  
Section 21 n° 400 « 4 rue des Chênes » avec 4 ares 83  
Sol et bâtiment à usage d'habitation

Le Conseil Municipal prend acte.

## **II/2 Acquisition de terrains à la S.A. STERI**

Réf. : CL/SM

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

La Société STERI nous a interrogés sur la position de la commune sur la vente qu'elle envisageait au Siège I, de deux parcelles cadastrées section 42 n° 451 et n° 452 d'une surface respective de 98 ares 45 et 2 ares 96, situées en zone 1AUX du Plan Local d'Urbanisme.

Les services ont mené une étude approfondie concernant l'utilité pour la commune de se rendre propriétaire de ce bien placé face aux équipements du quartier siège I (gymnase, aire de jeux, foyer, chapelle etc.). Un ou des aménagements artisanaux ou industriels semblent incompatibles à proximité des activités sociales de ce secteur.

Cette surface proche de la cité du Siège I constituerait une réserve foncière qui pourrait éventuellement être utilisée à des aménagements futurs.

Le Service des Domaines consulté sur la valeur de ce bien l'a estimé à 45 600,00 €. Cependant, la société STERI, a reçu une offre d'achat à 55 000,00 € se rapprochant du prix de vente en zone 1AUX soit 53 400,00 €.

Compte-tenu de l'intérêt pour la commune de disposer d'une surface assez conséquente à cet endroit, il est proposé au Conseil Municipal de se substituer à l'acquéreur potentiel et de traiter au prix forfaitaire de 55 000,00 €, les frais liés à cette opération étant à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver sur cette opération et à autoriser Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître MAZERAND, notaire à CREUTZWALD.

Il est à noter que cette acquisition relève de l'article 1042 du Code Général des Impôts concernant les droits d'enregistrement et de mutation.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **II/3 Cession de l'accès au parking Leclerc à la S.C.I. CROIXDIS**

Réf. : CL/SM

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire

Monsieur Fabrice BECK, Président de la société CROIXDIS, sollicite la cession au profit de ladite Société, la parcelle communale cadastrée section 28 n° 231/58 avec 8 ares 10 constituant l'accès au parking du « Centre Commercial LECLERC » et par la suite aux nouveaux commerces réalisés par cette société, sur les terrains acquis à AIT YALA (anciennement GRUNDIG).

Cette petite parcelle de chaussée est enclavée entre la rue de Valence appartenant au Département et le parking propriété de la société CROIXDIS. Elle est classée dans le domaine public de la commune qui, à ce titre, doit en assurer l'entretien.

Pour permettre la cession de ce tronçon de chaussée, il y a lieu de procéder au déclassement de celui-ci et son classement dans le domaine privé. Cette opération est exemptée d'enquête publique puisqu'elle conserve à la parcelle en question sa destination actuelle.

Le Service des Domaines a estimé ce bien à 4 300,00 € H.T., prix forfaitaire. Ce prix pourrait être maintenu car il dispense la commune de l'entretien.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver :

- le déclassement du domaine public de la parcelle section 28 n° 231/58 avec 8 ares 10 et le classement de celle-ci dans le domaine privé,
- cette cession au prix de 4 300,00 €, somme forfaitaire, les frais liés étant à la charge de l'acquéreur,
- l'autorisation à accorder à Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'Etude de Maître MAZERAND, notaire à CREUTZWALD.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **II/4 Régularisation foncière du prolongement de la rue de Saint Briec**

Réf. : CL/SM

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire,

Lors de sa réunion du 29 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé la régularisation foncière du prolongement de la rue de Saint Briec ainsi qu'une vente entre la SAS Creutzwald Injection et la Société Inter-Coop, sous la forme d'un acte unique.

Cet acte n'a pu être rédigé à ce jour, compte-tenu des difficultés rencontrées par le notaire relatives aux éléments de base nécessaires à la préparation de l'acte (charges diverses, changement de société propriétaire, etc.).

Pour parvenir à l'achèvement du transfert de propriété à la Ville, il est proposé de supprimer la vente entre SAS Creutzwald Injection et Inter-Coop et de se limiter à ce qui concerne la commune.

La SAS Creutzwald Injection céderait la parcelle section 28 n° 273/1 « Zone Industrielle Lourde » avec 7 ares 52 de terrain et la Société CROIXDIS (Anciennement Inter-Coop) la parcelle section 28 n° 271/1 « Zone Industrielle Lourde » avec 0 are 55 de terrain. Ces cessions se feront à l'euro symbolique, les frais liés seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à approuver sur ces acquisitions aux conditions ci-dessus et autoriser Madame Helga MALESKA, adjointe au Maire, à signer le ou les actes de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'Etude de Maître MAZERAND, notaire à CREUTZWALD ;

Cette nouvelle voirie sera intégrée de par sa destination dans le domaine public.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts concernant les droits d'enregistrement et de mutation.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

### **III) MARCHES ET TRAVAUX**

#### **III/1 Marché travaux d'aménagement d'un multi accueil de 35 places - Mise en place des Avenants - Communication**

ScéTechnique : PS/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un multi accueil de 35 places, 8 rue de Carling, il s'est avéré nécessaire de procéder à des modifications de travaux.

Vu l'avis favorable émis par la commission des marchés réunie le 3 Novembre 2011 et conformément à la délégation de pouvoir du 24 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place des avenants suivants :

|  |   |                                   |
|--|---|-----------------------------------|
| Lot 01 Gros œuvre<br>Entreprise SM BATI<br>57255 STE MARIE AUX CHENES<br>Montant de l'avenant n° 1             | - | 249.00 € H.T.<br>297.80 € TTC     |
| Lot 2 Etanchéité<br>Entreprise ZILLHARDT ET STAUB<br>57155 MARLY<br>Montant de l'avenant n° 1                  | + | 1 250.00 € H.T.<br>1 495.00 € TTC |
| Lot 3 plâtrerie<br>Entreprise MP BATIMENT<br>57600 FORBACH<br>Montant de l'avenant n° 1                        | - | 1 758.66 € H.T.<br>2 103.36 € TTC |
| Lot 4 Menuiseries intérieures bois<br>Entreprise ZEHNACKER<br>57470 HOMBOURG HAUT<br>Montant de l'avenant n° 1 | + | 7 977.00 € H.T.<br>9 540.49 € TTC |
| Lot 5 Carrelages Faiences Chapes<br>Entreprise A. PRINZ<br>57200 SARREGUEMINES<br>Montant de l'avenant n° 1    | - | 1 694.95 € H.T.<br>2 027.16 € T   |
| Lot 6 Serrurerie<br>Entreprise SERRURERIE MOSELLANE<br>57385 TETING SUR NIED<br>Montant de l'avenant N° 1      | + | 696.00 € H.T.<br>832.42 € TTC     |
| Lot 7 Revêtements muraux<br>Entreprise SAVO<br>57660 PETIT TENQUIN<br>Montant de l'avenant n° 1                | - | 345.35 € H.T.<br>413.04 € TTC     |
| Lot 8 Mobiliers fixes<br>Entreprise ROGER MENUISERIE<br>57565 NIEDERVILLER<br>Montant de l'avenant n° 1        | + | 1 150.00 € H.T.<br>1 375.40 € TTC |
| Lot 10 Equipements de cuisine<br>Entreprise THIRODE<br>54713 LUDRES<br>Montant de l'avenant n° 1               | - | 981.87 € H.T.<br>1 174.32 € TTC   |
| Lot 12 Plomberie sanitaire<br>Entreprise SANI REGUL<br>57150 CREUTZWALD<br>Montant de l'avenant n° 1           | - | 1 584.00 € H.T.<br>1 894.46 € TTC |
| Lot 13 Electricité<br>Entreprise C.M.R.<br>57700 ATTON<br>Montant de l'avenant n° 1                            | + | 1 560.00 € H.T.<br>1 865.76 € TTC |

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **III/2 Construction d'une salle socio culturelle - Avenant n° 1 à la mission de Contrôle technique de construction - Communication**

SceTechnique : PS/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Dans le cadre des travaux de construction de la salle socio culturelle au Siège 1, nous avons confié à l'APAVE de SAINT-AVOLD la mission de Contrôle Technique de Construction (LP – SEI – HAND et HAND ATT)

Vu la nécessité d'adapter la réalisation du radier général et d'une bêche au droit du bâtiment « Stand de Tir » en raison de la présence de massifs béton supportant la charpente existante, il y a lieu de compléter cette mission par celle relative à la stabilité des ouvrages avoisinants « Mission AV »

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 Mars 2009, Monsieur le Maire a procédé à la mise en place et à la signature de l'avenant n° 1 avec l'APAVE, 29 B boulevard de Lorraine – 57500 SAINT AVOLD, pour un montant de 740.00 € H.T. soit 885.04 € TTC. Le nouveau montant de la mission C.T.C. est donc de 6 793.28 € T.T.C.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **III/3 Travaux divers sur le réseau d'eau potable de Creutzwald - Marché de travaux - Communication**

SceTechnique : GB/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Le 6 octobre 2011 nous avons lancé un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics en vue de travaux divers sur le réseau d'eau potable de Creutzwald. Il s'agit notamment de réparations ponctuelles, extensions mesurées, rénovation de branchements nécessitant l'utilisation de moyens mécaniques etc.

La date limite de remise des offres a été fixée au 31 Octobre 2011 à 12 heures.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009, Monsieur le Maire, a confié le marché de travaux à l'entreprise TP STEINER de Creutzwald pour un montant de 162 698.46 € T.T.C.. Ce montant est basé sur le détail estimatif témoin de travaux pour la durée maximale du marché soit quatre ans.

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **III/4 Acquisition de machines tournantes espaces verts et matériels de déneigement - Communication**

SceTechnique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM – Adjoint au maire

Nous avons lancé en date du 26 Septembre dernier un appel public à la concurrence selon la procédure adaptée du Code des Marchés Publics en vue de l'acquisition machines tournantes pour le service espaces verts et de matériels de déneigement destinés à équiper le motoculteur Staub et le tracteur Kubota.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 octobre 2011.

Conformément à la décision du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008 modifiée le 30 mars 2009 d'autoriser Monsieur WOZNIAK Jean Luc, Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, les marchés ci-dessous ont été confiés aux entreprises suivantes :

Société FABERT, 38 a rue des Frères Rémy 57209 SARREGUEMINES

|  |                 |
|--|-----------------|
| Lot 1 Tondeuse autoportée 1.20 m de coupe<br>(remplacement tondeuse de l'année 2002 Secteur Est) | 12 270.96 € TTC |
| Lot 2 Lame Bull + support pour motoculteur Staub<br>(déneigement trottoirs)                      | 505.31 € TTC    |
| Lot 3 Micro relevage pour tracteur Kubota<br>(déneigement petit parkings, places, chemins)       | 1 605.03 € TTC  |
| Lot 4 Lame à neige pour tracteur Kubota<br>(déneigement autres que grande voirie)                | 2 822.56 € TTC  |
| Lot 5 Epandeur pour tracteur Kubota  | 3 140.70 € TTC  |
| Lot 7 Trois épandeurs à sel sur roues  | 3 031.86 € TTC  |

Etablissements BOURG Erwin, 65 rue de Carling 57490 L'HOPITAL

|   |                |
|---|----------------|
| Lot 6 Brouette à moteur                                     | 2 140.84 € TTC |
| Lot 8 Souffleur en remplacement d'un appareil hors d'usage  | 709.95 € TTC   |
| Lot 9 Débroussailleuse en remplacement engin datant de 1999 | 708.92 € TTC   |

Monsieur le Président tenait à vous en informer.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **III/5 Cession d'un véhicule**

SceTechnique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur Edouard MAIWURM, adjoint au Maire

Nous venons de commander un nouveau fourgon utilitaire affecté au service « Peinture ».

Par ailleurs, la Batterie Fanfare nous a fait part de la vétusté de son véhicule actuel et sollicite la cession gratuite de notre matériel réformé.

Il est proposé au Conseil Municipal de réserver une suite favorable à cette demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **IV) AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

#### **IV/1 Mise à disposition gratuite de la Salle Baltus**

Réf. : SM

Rapporteur : Monsieur le Président

a) Le Groupe Scolaire Jules-Ferry organise son traditionnel spectacle de fin d'année le **mardi 19 juin 2012 à 19 H** à la salle Baltus Le Lorrain. Traditionnellement la gratuité est accordée pour ce type d'utilisation.

C'est pourquoi, il est proposé de leur accorder la gratuité de la salle pour cette manifestation et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et à accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

b) La chorale du Collège Cousteau, en association avec le Collège Alain Fournier de Freyming-Merlebach et le Collège La Fontaine de Saint-Avold, a sollicité la réservation de la Salle Baltus le **mardi 13 décembre 2011 de 8 h 30 à 16 h 00** afin d'y organiser une journée de travail pour la préparation de leur spectacle de fin d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal de lui accorder la mise à disposition gratuite de la salle pour cette manifestation.

c) Afin de parfaire la mise en place du nouveau dispositif de tri Multiflux sur la commune de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt sollicite une nouvelle fois la mise à disposition de la salle Baltus, uniquement dans la petite salle située au fond côté parking, pour deux permanences supplémentaires le **mardi 6 décembre et le mercredi 7 décembre 2011**.

Il est demandé au Conseil Municipal de confirmer la décision prise par M. le Maire de lui accorder la mise à disposition gratuite de la salle.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

#### **IV/2 Adhésion à l'Association des Communes Forestières de Moselle et à la FNCOFOR**

Réf. : JM

Rapporteur : Monsieur Guido KOENIG, adjoint au Maire

La Commune de Creutzwald est pour moitié recouverte de forêts. Il s'agit essentiellement de la forêt domaniale (appartenant à l'Etat) et de la forêt communale.

A ce dernier titre, la ville de Creutzwald est adhérente depuis plusieurs années à l'association des communes forestières du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

Cette adhésion s'expliquait historiquement par la culture forestière proche du mode d'exploitation alsacien. Cette différence n'existe plus actuellement.

Par ailleurs, une association mosellane des communes forestières vient de se créer. Elle est intégrée à la Fédération Nationale des communes forestières (FNCOFOR). Elle compte actuellement 60 communes adhérentes.

En outre, il y a lieu de rappeler que l'objectif de la commune est d'assurer la conservation, l'amélioration, la bonne croissance de la forêt communale. L'action menée par la FNCOFOR et ses associations départementales permet d'aller dans ce sens. Il y a donc intérêt pour la commune de rejoindre le réseau des communes forestières de la FNCOFOR et d'annuler son adhésion à l'Association Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), ainsi qu'à l'association départementale des communes forestières membre de la FNCOFOR et d'en approuver les statuts et donc de résilier son adhésion à l'Association Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle.
- D'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie dans le cadre du programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) et de s'engager à ne réaliser aucune des pratiques entrant dans le champ des non conformités identifiées par l'Association française de certification forestière.
- De s'engager à honorer la cotisation annuelle
- de demander à l'ONF de mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre de son adhésion au PEFC
- de désigner pour représenter la Ville, Monsieur Guido KOENIG
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et toutes conventions et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **V) AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES**

### **V/1 Projet Arts visuels – Pôle scolaire Schweitzer – Octroi d'un crédit**

Référence : Politique de la Ville / MG

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Le pôle scolaire Schweitzer à vocation artistique sollicite une aide pour son projet d'école.

Ce projet vise à développer une culture commune à l'école et à élargir l'environnement scolaire des élèves et lever progressivement les handicaps culturels, sources importantes de difficultés scolaires.

Le projet de l'année scolaire 2011/2012 est axé sur la thématique des 4 saisons.

La mise en œuvre de ce projet nécessite la présence d'un intervenant extérieur, spécialisé en arts, à raison de 36 heures.

Le coût de l'intervention s'élève à 2 160 €.

De plus une commande de matériel d'un montant de 500 € sera nécessaire au bon déroulement de l'action.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet ;
- D'autoriser l'octroi d'un crédit d'un montant de 2 660 €;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **V/2 Octroi d'un crédit – Projet PAC – Ecole maternelle Jules Ferry**

Référence : Politique de la Ville / MG

Rapporteur : Madame Helga MALESKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'école musicale, la grande section de l'école maternelle dépose, depuis 5 ans, auprès de l'Inspection Académique un dossier de classe à PAC (projet artistique et culturel).

Comme l'an dernier, ce projet ne sera pas pris en charge par l'inspection.

Madame la Directrice souhaiterait néanmoins poursuivre le travail avec l'intervenante afin d'offrir aux enfants de la grande section l'initiation musicale offerte les années précédentes.

Pour les années scolaires précédentes, la participation de la Ville de Creutzwald était fixée à 609 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De prendre en charge une partie des interventions à hauteur de 609 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

### **V/3 Projet Théâtre – Ecole élémentaire Schuman – Octroi d'un crédit**

**Référence** : Politique de la Ville / MG

**Rapporteur** : Madame Helga MALESKA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

L'école élémentaire Schuman a décidé de sortir du dispositif biculturel et de s'inscrire dans une autre spécificité comme chacune des écoles de la commune.

En raison de la faible maîtrise de l'expression orale et écrite, l'équipe pédagogique a décidé de construire un projet autour du théâtre afin d'enrichir l'expression des élèves.

Le projet s'établit comme suit :

- Dans chaque classe, les enseignants construiront un projet spécifique avec leurs élèves autour de l'expression, du langage et du théâtre.
- Les classes de CE1/CE2 et CE2 participeront au mois de mai en classe découverte « théâtre » à Baerenthal où chaque classe travaillera avec un comédien dont l'intervention sera entièrement prise en charge par la DRAC.
- Un groupe d'élèves volontaires participera à un accompagnement éducatif les lundis de 16h à 17h30 avec un comédien. Un enseignant prolongera le travail effectué avec le comédien les vendredis de 16h à 17h.

Le budget s'établit comme suit :

| DEPENSES   |                | RECETTES              |                |
|--|----------------|-----------------------|----------------|
| 2 Intervenants théâtre à Baerenthal                | 2 300 €        | DRAC + IA             | 2 300 €        |
| Intervenant théâtre à l'école (40 heures x 57.50€) | 2 300 €        | Commune de Creutzwald | 1 660.40 €     |
|  |                | IA                    | 639.60 €       |
| Matériel pédagogique et équipement                 | 500 €          | Coopérative scolaire  | 250 €          |
|  |                | Commune de Creutzwald | 250 €          |
| Déplacement pour participation à des spectacles    | 500 €          | Coopérative scolaire  | 250 €          |
|  |                | Commune de Creutzwald | 250 €          |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>5 600 €</b> |                       | <b>5 600 €</b> |

La commune de Creutzwald engagera les dépenses correspondantes : indemnisation de l'intervenant à l'école à hauteur de 1 660.40 €, la participation à l'acquisition du matériel pédagogique à hauteur de 250 € ainsi qu'aux déplacements pour 250 €.

La participation de la commune au séjour s'établira en conformité avec la délibération du conseil municipal en date du 7 novembre 2011 fixant le montant des crédits de fonctionnement aux établissements scolaires (année scolaire 2011/2012). La Ville prendra également en charge le transport des élèves.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet ;
- D'autoriser l'octroi d'un crédit d'un montant de 2 160.40 € (sous réserve de l'obtention des autres financements)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **V/4 Versement d'un acompte de subvention aux associations sportives.**

**Service** : Sports- Yg

**Rapporteur** : Mr Jean-Paul DASTILLUNG, adjoint au Maire.

Comme chaque année pour faciliter la gestion financière des associations sportives, il y a lieu de leur verser un acompte sur la subvention annuelle 2011/2012.

Il est donc demandé au conseil Municipal d'accorder le versement de cet acompte pour la saison **2011/2012** sur la base de **50%** de la subvention **2010 / 2011** arrondi à l'Euro supérieur s'il y a lieu, comme indiqué ci-dessous :

| <b><u>ASSOCIATIONS</u></b> | <b><u>SUBVENTIONS 2010/2011</u></b> | <b><u>ACOMPTE 50%</u></b> |
|----------------------------|-------------------------------------|---------------------------|
| BASKET CLUB                | 4 414 €                             | 2 207 €                   |
| BOXING CLUB                | 2 058 €                             | 1 029 €                   |
| ENTENTE-.PONGISTE          | 1 177 €                             | 589 €                     |
| DYNAMIIC FITNESS           | 4 263 €                             | 2 132 €                   |
| GYMNASTIQUE-.ETOILE        | 355 €                               | 178 €                     |
| ETOILE- CYCLISTE           | 2 614 €                             | 1 307 €                   |
| JUDO CLUB                  | 3 199 €                             | 1 600 €                   |
| KARATE CLUB                | 6 273 €                             | 3 137 €                   |
| DAUPHIN'S CLUB             | 6 432 €                             | 3 216 €                   |
| PETANQUE CLUB              | 2 286 €                             | 1 143 €                   |
| CREUTZWALD PLONGEE         | 4 567 €                             | 2 284 €                   |
| FOOTBALL SRC.03            | 13 904 €                            | 6 952 €                   |
| TENNIS CLUB                | 14 180 €                            | 7 090 €                   |
| CLUB DE TIR                | 3 683 €                             | 1 842 €                   |
| LES ARCHERS                | 1 905 €                             | 953 €                     |
| CERCLE NAUTIQUE            | 2 411 €                             | 1 206 €                   |
| VOLLEY CLUB                | 10 575 €                            | 5 288 €                   |
| TWIRLING CLUB              | 1 652 €                             | 826 €                     |
| CLUB CANIN                 | 3 284 €                             | 1 642 €                   |

**TOTAL des acomptes versés 44 621 €**

Les quatre associations bénéficiant d'un forfait annuel : (Creutzwald Tennis de table, Rando Club, institut les Genêts, Ehechs) ne sont pas concernées par cette délibération.

- La dépense correspondante (**44 621 €**) sera imputée sur le compte n° 6574 au budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **VI) PERSONNEL COMMUNAL**

### **VI/1 Marché d'assurance risques statutaires - Communication**

Service Achats/Marchés : JFS

Rapporteur : Le Président

Suite à la résiliation du contrat d'assurance pour les risques statutaires par la compagnie GENERALIE, géré par DEXIA SOFCAP, nous avons lancé une consultation en procédure adaptée, par une publicité au BOAMP le 5 octobre 2011.

9 courtiers ont téléchargé le dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 novembre 2011 à 12h00 et 4 courtiers ont proposé des offres.

Suite à l'analyse des offres et au classement conformément au règlement de consultation, Monsieur Le Maire a décidé de retenir l'offre de :

- SARRE & MOSELLE à Sarrebourg, pour un taux de 2,31 %.

Les garanties sont :

- le décès
- l'Accident du travail avec une franchise de 15 jours
- la longue maladie / longue durée avec une franchise de 90 jours

Je tenais à en informer le Conseil.

Le Conseil Municipal prend acte.

### **POINTS SUPPLEMENTAIRES**

#### **PS 1 Reprise d'une pompe et de son câble hors service**

SceTechnique : KH/MR

Rapporteur : Monsieur le Président

En date du 18 novembre 2011, la Société LORRAINE FERS METAUX nous a fait parvenir une proposition de reprise pour les équipements des forages Est et Est Bis (pompe et câbles) détériorés lors des orages des 22 et 23 avril 2011.

Sa proposition a été établie aux conditions suivantes :

- 600 € la tonne pour la pompe électrique
- 1000 € la tonne pour les câbles électriques

soit un montant de 1 045.00 € après pesée.

Il vous est demandé de bien vouloir accepter l'offre proposée par la Société L.F.M. de Valmont et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

APRES DELIBERATION  
DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOpte

## **VII) DIVERS ET COMMUNICATIONS**

*En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Président lève la séance à 21 heures 15.*